

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT AUGUIER

Séance du 3 JUIN 2024 à 15h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Étaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Monsieur JOURDAN, Représentant des Usagers du port
Monsieur HENRY, Représentant des Usagers du port
Monsieur GAUTIER, Représentant des Usagers du port
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI du Var
Monsieur MICHELET, Représentant des Services nautiques

Étaient invités :

Monsieur HARISMENDY, Représentant des Usagers du port
Monsieur DARROUZET, Représentant des Usagers du port
Monsieur DOOLAEGHE, Représentant des Usagers du port
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame BLATT, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Étaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »
+Monsieur FABEL, Représentant des associations sportives et touristiques
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques
Pêche, plaisance
Madame COLL, Vice-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement
Monsieur POLYCARPE, Service des Ports
Madame BOUTIN, Service des Ports

*Envoi des Convocations par mail le 15 Mai 2024
Envoi des Documents par mail le 24 Mai 2024*

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente

2. Projet de délibération : Consolidation d'un emploi en CDD par la conclusion d'un CDI

3. Projet de délibération : Organisation du stationnement sur le port Saint Pierre – Complément

4. Projet de délibération : AOO 08/24 : COMMANDE PUBLIQUE – ASSURANCES - Souscription de six contrats d'assurances pour la commune d'Hyères-Les-Palmiers - Mise en appel d'offres ouvert

5. Projet de délibération : AOO 07/24 : COMMANDE PUBLIQUE – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Emission, impression et diffusion de titres restaurant - Mise en appel d'offres ouvert

6. Projet de délibération : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI – Fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la Commune d'Hyères- marché mixte- mise en appel d'offre ouvert

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 15h03. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 17 AVRIL 2024.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 17 Avril 2024.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET DE DELIBERATION : CONSOLIDATION D'UN EMPLOI EN CDD PAR LA CONCLUSION D'UN CDI.

Le Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie, est nécessaire.

Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé, compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial et qu'il fait suite à un départ en retraite.

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet de délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : ORGANISATION DU STATIONNEMENT SUR LE PORT ST-PIERRE- COMPLEMENT

Par délibération N° 40 du 22 avril 2016, des dispositions spécifiques ont été mises en place concernant l'organisation du stationnement sur le port Saint-Pierre, dont l'autorisation, pour certaines catégories d'usagers, de stationner sur l'ensemble des zones de stationnement payant du Port Saint-Pierre moyennant le versement d'une redevance forfaitaire annuelle de 50€.

Les actuelles catégories bénéficiaires de ce dispositif sont :

- Les usagers bénéficiaires d'un poste d'amarrage et titulaires d'un titre d'occupation égal ou supérieur à 6 mois (usagers dits de Longue Durée)
- Les professionnels du Nautisme
- Les résidents des Iles de Port-Cros et du Levant

Il est proposé de compléter cette liste des agents du Parc National de Port-Cros et des agents métropolitains, titulaires d'une carte de transport à destination de cette île, délivrée par TPM sous réserve de la communication de certains documents.

M.BRUNEL précise qu'il s'agit d'une régularisation puisque les agents évoqués sont déjà bénéficiaires du dispositif.

Il est indiqué qu'il s'agit d'une part du maître de port de l'île du Levant et d'autre part des 4 ou 5 agents du PNPC amenés à passer sur l'île de manière ponctuelle et non quotidienne.

En réponse à M.HARISMENDY, il est rappelé que le stationnement sur le parking de la capitainerie n'est autorisé que pour une durée maximum de 48h.

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION AOO 08/24 : COMMANDE PUBLIQUE – ASSURANCES - SOUSCRIPTION DE SIX CONTRATS D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE D'HYERES-LES-PALMIERS - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Les marchés relatifs aux contrats d'assurances dommages aux biens, flotte véhicules, embarcations, tous risques expositions, responsabilité civile de la commune et protection fonctionnelle des agents et des élus arrivent à leur terme au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin de permettre d'assurer la continuité des prestations relatives à ces contrats d'assurances de la Commune d'Hyères.

Il est proposé de relancer ces contrats, par regroupement de risques de même nature, comme suit :

- Lot 1 : Dommage aux biens mobiliers et immobiliers
- Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 : Flotte véhicules et risques annexes
- Lot 4 : Tous risques expositions
- Lot 5 : Embarcations
- Lot 6 : Protection fonctionnelle

Chaque marché est conclu à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 4 ans fermes.

Il est précisé que les ports sont intéressés par tous les lots de ce marché.

A la demande de M. HARISMENDY, Mme CADIOU indique que la refacturation de ces coûts est indexée sur la masse salariale qui représente une charge d'environ 100€ pour le port Auguier.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGAUDE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : AOO 07/24 : COMMANDE PUBLIQUE – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – EMISSION, IMPRESSION ET DIFFUSION DE TITRES RESTAURANT - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Le marché relatif aux prestations d'émission, d'impression et de diffusion de titres restaurant arrive à son terme au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un marché ordinaire à prix unitaires afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Ce marché sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1er janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure pour une durée d'un an, et renouvelable trois fois par reconduction tacite par période successive d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Sans montant minimum
- Maximum annuel : 1 300 000 euros TTC

Il est précisé que cela correspond à une charge d'environ 25 000€ en part patronale pour les services des ports.

Il est précisé à M. HARISMENDY que le marché est actuellement détenu par « Up Déjeuner ».

Aucune autre remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PORTS D'HYERES : ST PIERRE - L'AYGUADE – LA CAPTE – AUGUIER - LE NIEL : PROJET DE DELIBERATION : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI – FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES BATIMENTS ET SITES DE LA COMMUNE D'HYERES- MARCHE MIXTE- MISE EN APPEL D'OFFRE OUVERT

Les marchés relatifs à l'acheminement et la fourniture d'électricité des bâtiments et sites de la commune d'Hyères arrivent à échéance au 31 décembre 2024. Il a été présenté dans une précédente séance en février 2024, mais une adaptation a dû être effectuée nécessitant cette nouvelle présentation.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert en vue d'attribuer les marchés de fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la commune d'Hyères pour une durée ferme de quatre ans à compter du 1er janvier 2025.

Par ailleurs, afin d'optimiser les dépenses énergétiques de la Commune, il convient d'intégrer à ce marché les besoins concernant :

- d'une part, la fourniture d'électricité pour les comptages provisoires mis en place dans le cadre des manifestations de la Ville. Ce besoin nécessite de prévoir une part en accord cadre à bons de commande sur les marchés concernant les sites BT supérieurs à 36 KVA et les sites BT inférieurs ou égaux à 36 KVA,

- d'autre part, la fourniture d'électricité pour le chauffage d'une partie des bâtiments communaux en tranche optionnelle sur les sites HTA et sur les sites BT supérieurs à 36 KVA.

La procédure se compose des trois lots séparés suivants :

- Lot N° 1 : Sites HTA
- Lot N° 2 : Sites BT supérieurs à 36 KVA – Marché mixte
- Lot N° 3 : Sites BT inférieurs ou égaux à 36 KVA – marché mixte

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : BORNE AUTOMATIQUE DE LA CALE DE MISE A L'EAU

M. GRIMARD présente la borne automatique qui sera mise en application à compter du 1^{er} Juillet à la cale de mise à l'eau en vue de fluidifier les entrées et sorties.

Jusqu'alors, le système nécessitait l'achat d'une carte magnétique présentée en entrée de cale sur laquelle des unités étaient créditées. Cela engendrait des complications lorsque la capitainerie était fermée ne permettant pas le rechargement ou l'achat de carte.

Il est dorénavant proposé un règlement supplémentaire par carte de paiement en sortie de zone, au tarif de 7€.

A la demande de M. HARISMENDY, il est précisé que le parking à remorque n'est pas payant.

Cette borne sera mise en œuvre au début du mois de Juillet.

2ème point : MANIFESTATIONS ESTIVALES SUR LE PORT

Mme BLATT rappelle que les services portuaires ont repris la gestion des nuitées estivales qui auront lieu du 1^{er} Juillet au 31 août, tous les soirs de 19h à 23h . Elles se dérouleront quai Robin et quai Gilles Barbanson.

En réponse à M. HARISMENDY, M.BRUNEL précise que les exposants du quai Robin seront des créateurs alors qu'il s'agira de créateurs et de revendeurs sur le quai Barbanson.

Le 3 juillet, un concert de l'harmonie Hyéroise aura lieu sur le parking de la mairie annexe du port Saint-Pierre.

Il est rappelé que des feux d'artifice auront lieu tous les lundis soir de Juillet et Août (les 8,15,22 et 29 juillet puis les 5,12 et 19 Août) en complément des 2 feux d'artifice de la ville le 13 Juillet et le 17 Août.

Les joutes provençales auront lieu le 19 Juillet.

3ème point : CALCUL DE LA TAXE FONCIERE

En réponse à M. HARISMENDY, il est indiqué qu'une demande d'établissement d'un constat contradictoire de bornage avec les différents propriétaires va être mis au budget 2025 afin d'avoir des certitudes sur les limites de propriété des uns et des autres.

Il est précisé que les services de l'Etat vont être interrogés pour effectuer cette demande qui ne peut l'être que par un propriétaire comme l'indique M. HARISMENDY.

4ème point : ENLEVEMENT DES POSIDONIES

Le bilan de l'opération d'enlèvement de posidonie fait état de 1 200m³ extraits. Il a été constaté que cela ne suffisait pas, mais l'opération a été limitée par son imputation budgétaire restreinte.

En réponse à M. JOURDAN qui a signalé l'effondrement d'une partie du chemin d'accès, il est indiqué que M.POLYCARPE se rend avec l'entreprise dans la semaine. Les points qui seront alors abordés sont :

- Reprise du petit chantier sur le port
- Changement d'une plaque instable
- Reprise du virage à 90° pour être facilement carrossable

En réponse à M.BONIFAY, il est indiqué que les posidonies sont stockées sur le site de l'Almanarre et mise à disposition de la Métropole pour consolider le tombolo Ouest.

Il est indiqué à M. HARISMENDY que ces plantes aquatiques ne peuvent être rejetées à la mer, car elles sont protégées, vivantes ou mortes, afin de ralentir l'érosion des plages.

En réponse à M. HENRY qui évoque leur largage au large par certains ports voisins, il est indiqué que cette opération de clapage est plus coûteuse que la solution retenue.

5ème point : DEMANDE DE DIVERS INTERVENTIONS

M.HARISMENDY souhaite l'intervention des services portuaires pour :

- Vider la citerne à huile pleine,
- Déboucher l'évacuation de la fontaine,
- Enlever les épaves toujours en place,
- Changement de l'échelle brisée au poste 74 → M. L'HENAFF propose de la déplacer en bout de ponton
- Reprise des quais
- Déraciner le pin qui pousse le long de la capitainerie pour éviter toute dégradation

M. BRUNEL confirme que ces points sont enregistrés.

6ème point : REPARTITION DES POSTES

M.JOURDAN indique avoir été reçu par M. GRIMARD qui lui a fourni des explications sur la répartition des différents postes.(abonnés, CLD etc..)

M.BRUNEL souligne le délicat équilibre financier à trouver, nécessaire au bon fonctionnement du port.

7ème point : PRESENCE DE BATEAU HORS D'USAGE

M.HENRY rappelle qu'il a été signalé la présence d'un bateau en état d'épave afin de lancer une procédure de sortie du port.

M.GRIMARD indique avoir établi un courrier de demande de remise en état de ce bateau sans plage arrière, comme le prévoit le règlement. Il est précisé que le propriétaire de ce bateau est à jour de ses règlements.

M. L'HENAFF rappelle que la procédure est la suivante :

- Information du maître de port de la présence d'un bateau en mauvais état,
- Courrier du Chef des Plans d'eau pour la remise en état dudit bateau,
- En cas d'absence de réponse ou de réponse insatisfaisante, prise en charge du dossier par le service juridique qui entame une procédure en vue de la sortie du bateau voire sa destruction.

8ème point : PRESENCE DE PLONGEUR DANS LE PORT

M.HARISMENDY indique qu'il a été constaté la présence d'un plongeur sous-marin dans le port par Mme BOUTIN, maître de Port.



9ème point : PRESENCE DE L'ASSOCIATION « UN FAUTEUIL A LA MER »

M.HARISMENDY indique que suite à la construction d'un ponton à La Londe les Maures, l'association « Un fauteuil à la mer » pourrait quitter le port Auguier.

Il est toutefois indiqué qu'il s'est engagé pour 5 ans dans le cadre d'une AOT.

Les questions diverses étant terminées à 15h45, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port AUGUIER.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles



M. Jean-Luc BRUNEL